



Groupe de médecine familiale Grand-Mère

Politique confidentialité GMF Grand-Mère
Nous protégeons vos renseignements personnels

Version 2023-09-20

La présente politique de protection des renseignements personnels (ci-après la « **Politique** ») énonce comment le GMF Grand-Mère recueille, utilise, communique, conserve et détruit vos renseignements personnels. Pour faciliter la lecture, nous utiliserons les expressions « nous » ou « la clinique » de temps à autre dans la Politique.

Nous pouvons vous fournir de l'information complémentaire relativement au traitement de vos renseignements personnels, dans certains cas, au moment de recueillir vos renseignements personnels. Nous pouvons également obtenir votre consentement spécifique dans certains cas relativement à la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation de vos renseignements personnels.

La Politique s'applique aux renseignements personnels que nous recueillons, peu importe la manière, que ce soit, par exemple en personne, par téléphone ou via notre site Web.

En acceptant cette Politique ou en nous fournissant des renseignements personnels après avoir eu l'opportunité de consulter la Politique ou tout autre avis complémentaire, vous acceptez que vos renseignements personnels soient traités conformément à la Politique et l'avis complémentaire.

1. À propos de nous

Voici nos informations d'identification complètes :

GMF Grand-Mère
1050, 8e rue, suite 200
Shawinigan, Qc, G9T 4L4

N'hésitez pas à communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels pour toute question ou commentaire que vous pourriez avoir concernant la Politique, la manière dont nous traitons vos renseignements personnels ou pour exercer vos droits concernant vos renseignements personnels.

Vous pouvez joindre notre responsable de la protection des renseignements personnels par courriel :

info@gmfgrandmere.ca

ou par la poste à l'adresse mentionnée plus haut.

Au sein de notre Groupe de Médecine Familiale, nous avons attribué les rôles et responsabilités comme suit :

Employés

Les membres du personnel qui recueillent des renseignements personnels au nom du GMF Grand-Mère devront expliquer à quelles fins l'information est obtenue. L'employé aura l'obligation de signaler tout manquement de la Politique de protection des renseignements personnels.

Professionnels de la santé

Le respect de la vie privée et l'obligation de confidentialité régissent le rôle du professionnel de la santé en tant que dépositaire de données, chargé de contrôler dans quelle mesure les renseignements sur la personne sont protégés, utilisés ou communiqués. Les professionnels de la santé sont en général tenus d'obtenir le consentement éclairé du patient avant de communiquer les renseignements personnels sur la santé de ce dernier. Toutefois, en cas d'intérêts liés à la santé du patient ou de son entourage, le professionnel de la santé pourra dévoiler certaines informations confidentielles.

Responsable de la protection des renseignements personnels

Le responsable de la protection des renseignements personnels fournira des conseils et des directives aux professionnels de la santé et aux employés en ce qui concerne le traitement des renseignements personnels. Il servira également de contact pour les personnes cherchant à obtenir de l'information sur le traitement de leurs renseignements personnels ou ayant des inquiétudes.

Nous formons et sensibilisons les membres de notre personnel et nos professionnels (y compris nos étudiants et nos stagiaires) par le biais des activités suivantes :

- Formation donnée par la responsable de la politique lors de l'embauche des nouveaux employés et des professionnels de la santé.

2. Définitions importantes

Dans la Politique, on entend par :

« **Incident de confidentialité** » (i) l'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel ; (ii) l'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel ; (iii) la communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel; ou (iv) la perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement.

« **Renseignement personnel** » tout renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

3. Comment allons-nous traiter vos Renseignements Personnels

| | |
|---|---|
| <i>Comment collectons-nous vos renseignements personnels</i> | Nous collectons vos renseignements personnels verbalement ou en vous remettant un formulaire à compléter. |
| <i>Quels sont les renseignements personnels que nous collectons</i> | Nom, prénom, NAM, adresse civique, numéro téléphone, numéro cellulaire, adresse courriel, nom et prénom des parents, nom de votre pharmacie. |
| <i>Auprès de qui collectons-nous vos renseignements personnels</i> | Nous collectons les renseignements personnels auprès de la personne concernée, auprès d'un parent pour les enfants de moins de 14 ans et auprès du tuteur pour les personnes non autonomes. |
| <i>Pourquoi collectons-nous vos renseignements personnels?</i> | Vos renseignements personnels sont nécessaires à l'ouverture de votre dossier médical électronique. |
| <i>Qu'arrive-t-il si vous ne consentez pas à la collecte de vos renseignements personnels?</i> | Sans vos renseignements personnels, nous serons dans l'impossibilité d'ouvrir votre dossier médical électronique. De plus, vous n'aurez pas accès à un médecin de famille et à nos services. |
| <i>Qui aura accès à vos renseignements personnels?</i> | Médecins, infirmières cliniciennes, infirmière auxiliaire, IPSPL, pharmacien, travailleurs sociaux, secrétaires médicales, kinésiologue. |
| <i>Comment allons-nous partager vos renseignements personnels avec des tiers?</i> | Nous allons partager vos renseignements personnels avec notre fournisseur de DMÉ MYLE, avec Bonjour santé et le HUB pour la prise de rendez-vous par internet |
| <i>Pendant combien de temps allons-nous conserver vos renseignements personnels</i> | Vos renseignements personnels demeurent indéfiniment disponibles dans Myle |
| <i>Quels sont les risques liés au traitement de vos renseignements personnels</i> | Un membre du personnel qui consulte des renseignements personnels non nécessaires à l'exercice de ses fonctions, ou un pirate informatique qui s'infiltré dans un système, une communication faite par erreur à la mauvaise personne... |

***Où allons-nous conserver
vos renseignements
personnels?***

Vos renseignements personnels sont conservés dans le dossier médical électronique Myle

4. Quels produits technologiques utilisons-nous

| Nom du logiciel | Nom du fournisseur | Utilités |
|-----------------|--------------------|--|
| Office | Microsoft | Accéder aux fichiers Word et Excel |
| SOPHOS | Infoteck | Sécurité informatique |
| Myle | Medfar | Dossier médical électronique |
| DSQ | RAMQ | Avoir accès à des renseignements jugés essentiels pour intervenir rapidement et assurer un suivi de qualité auprès des patients. |

5. Mesures de sécurité et risques inhérents

Nous suivons les standards de sécurité dans notre secteur d'activités pour protéger les renseignements que nous recueillons et que nous recevons. Plus particulièrement, nous avons en place des mesures de protection physiques, techniques, informatiques et administratives appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre un incident de confidentialité par tout professionnel qui exerce sa profession au sein de l'organisme, y compris par tout étudiant et tout stagiaire, de même que l'ensemble des communications de tels renseignements. Cette journalisation doit permettre de savoir quel renseignement a fait l'objet d'un accès ou autrement a été utilisé ou a fait l'objet d'une communication, qui y a accédé ou autrement l'a utilisé ou en a reçu communication ainsi que la date et l'heure de cet accès, de cette utilisation ou de cette communication.

Malgré ces mesures, compte tenu des risques inhérents à l'utilisation de systèmes informatiques, nous ne pouvons toutefois pas assurer ou garantir la sécurité et la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez ou nous fournissez, et vous le faites à vos propres risques. Si vous avez des raisons de croire que des renseignements personnels ont été compromis, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées indiquées à l'article 1 de la Politique.

6. Comment et sous quelles conditions allons-nous communiquer vos renseignements personnels à des fins de sécurité publique ou de poursuite des infractions

6.1. En cas de risque sérieux de mort ou de blessures graves

Nous pourrions communiquer un renseignement personnel que nous détenons en vue de protéger une personne ou un groupe de personnes lorsqu'il existe un motif raisonnable de croire qu'un risque sérieux de mort ou de blessures graves, lié notamment à une disparition ou à un acte de violence, dont une tentative de suicide, menace cette personne ou ce groupe et que la nature de la menace inspire un sentiment d'urgence.

Les renseignements peuvent alors être communiqués à la ou aux personnes exposées à ce risque, à leur représentant ou à toute personne susceptible de leur porter secours. Seuls les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication seront communiqués.

6.2. Forces de l'ordre

Nous pourrions également communiquer un renseignement au Directeur des poursuites criminelles et pénales ou à une personne ou à un groupement chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois lorsque le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour une infraction à une loi applicable au Québec.

Finalement, nous pourrions communiquer un renseignement à un corps de police lorsqu'il est nécessaire à la planification ou à l'exécution d'une intervention adaptée aux caractéristiques d'une personne ou de la situation, dans l'un ou l'autre des cas suivants: 1° le corps de police intervient, à notre demande, pour nous apporter de l'aide ou du soutien dans le cadre des services que nous fournissons à une personne; 2° nous agissons en concertation ou en partenariat avec le corps de police dans le cadre de pratiques mixtes d'interventions psychosociales et policières.

7. Vos renseignements personnels sont-ils transférés à l'extérieur du Québec?

Il se peut que vos renseignements personnels soient transférés à l'extérieur du Québec.

8. Quels sont vos droits à l'égard de vos renseignements personnels ?

La loi vous confère différents droits à l'égard de vos renseignements personnels. Vous disposez notamment des droits suivants :

- **Accès** : le droit de demander si nous détenons des renseignements personnels sur vous et, le cas échéant, de demander d'avoir accès à ces renseignements personnels.
- **Rectification** : le droit de demander de faire rectifier tout renseignement personnel incomplet ou inexact que nous détenons.
- **Retrait du consentement** : le droit de retirer votre consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements personnels détenus.
- **Restriction ou refus d'accès** : le droit de demander qu'un intervenant particulier ou qui appartient à une catégorie d'intervenants indiquée ne puisse avoir accès à un ou à plusieurs renseignements que vous aurez identifiés.
- **Plainte** : le droit de formuler une plainte adressée à notre responsable de la protection des renseignements personnels tel qu'identifié à l'article 1 en lien avec cette Politique ou de déposer une plainte auprès de la Commission de l'accès à l'information du Québec si vous croyez qu'une infraction aux lois sur la protection des renseignements personnels a été commise. Pour porter plainte auprès de la Commission d'accès à l'information (Québec), veuillez utiliser le formulaire approprié disponible à l'adresse suivante : [Pour les citoyens | Commission d'accès à l'information du Québec \(gouv.qc.ca\)](#)
- **Portabilité** : Vous avez le droit de demander que vos renseignements personnels vous soient communiqués ou qu'ils soient transférés à une autre organisation dans un format technologique structuré et couramment utilisé.

Pour exercer l'un ou l'autre de ces droits, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels la manière indiquée à l'article 1 de la présente Politique.

9. Comment utilisons-nous les témoins de navigation ?

Pour le dossier médical électronique (Myle) les données de profil ne sont stockées sur le disque que pour la durée de la session utilisateur. Certaines fonctionnalités, telles que l'historique du navigateur, les extensions et leurs données, les données Web comme les cookies et les bases de données Web, ne sont pas conservées après la fermeture du navigateur.

10. Sites de tiers

Cette Politique ne s'applique pas aux sites web, aux pages ou aux applications de tiers auxquels il est possible d'accéder via nos services et nous ne sommes pas responsables à l'égard de tels services tiers.

Si vous suivez de tels liens, ces sites ou services tiers auront probablement leurs propres politiques sur la protection des renseignements personnels que vous devrez examiner avant de soumettre vos renseignements personnels.

11. Décisions entièrement automatisées

Non applicable

12. Technologies d'identification, de profilage, ou localisation

Non applicable

13. Comment mettons-nous à jour la présente Politique sur la protection des renseignements personnels ?

Nous pourrions, de temps à autre, modifier la Politique afin de refléter les changements dans nos processus d'affaires ou dans la loi.
